



# COMPTE RENDU RÉUNION PCASDIS 17 NOVEMBRE 2023

Réunion du 17 novembre 2023 - début 11h30

Pour le SDIS : PCASDIS et Vice Présidente - DDSIS – DDA – LCL BLANCHARD – LCL GABION – LCL NAVARRO

Pour SUD : GREFFE – PLAN – PELE

## 1- ETAT DE SANTE DU SDIS

Essoufflement de la ressource SPV vu la sur sollicitation demandé par le SDIS.

Pour SUD, cette situation confirme la nécessité de poursuivre le positionnement de centre à garde diurne sur le département et notamment sur le secteur de Saint Vallier – Saint Rambert d'Albon.

Le cas de Loriol avec le début d'une garde diurne en est l'exemple même si SUD ne peut que regretter que ce soit avec des SPV.

SUD met également en avant la problématique portant sur la sollicitation des transports sanitaires trop éloignés par rapport au CH du secteur d'intervention engendrant des contraintes de plus en plus forte sur l'ensemble des CIS pouvant remettre en cause la capacité opérationnelle.

SUD rappelle qu'il est récurrent que les CSP ne soient pas en capacité d'assurer les départs incendie sur leur secteur de premier appel en lien avec le fait qu'il couvre de plus en plus les secteurs de second appel en primo intervenant.

## 2- EFFECTIF ET RECRUTEMENT

SUD fait remarquer, en lien avec les différents tableaux des effectifs définis par délibération du CA du SDIS, que le nombre de recrutement ne correspond pas à ceux du protocole 2020-2023. Pour SUD il manque 13 postes.

Pour le SDIS notre affirmation est erronée et les 32 créations de poste ont bien été effectuées.

La liste devrait nous être envoyée prochainement sachant que le DDSIS nous a bien rappelé ne pas être signataire du protocole !!! De plus réponse doit être apportée également sur le fait que les délibérations portant sur les tableaux d'effectif sont incorrectes.

SUD réitère sa position de 2019 concernant le nombre d'effectif nécessaire (90 postes)

## 3- REVALORISATION INDEMNITAIRE DES PATS ET PRIME POUVOIR D'ACHAT

SUD demande la revalorisation des régimes indemnitaires des PATS en corrélation avec les 7.5% réalisé pour les agents du département début 2023. Pour SUD cette revalorisation doit se faire sur l'enveloppe globale puis une répartition égale entre chaque agent quelque soit leur catégorie.

Réponse du SDIS : Pas de revalorisation prévu pour l'instant, rendez-vous l'année prochaine pour en parler.

En dialogue social, les représentants du SDIS attendaient la réponse politique sur l'attribution de la prime pouvoir d'achat instauré par le gouvernement à l'été 2023 et défini par décret le 31 octobre pour la territoriale.

SUD informe la PCASDIS être au courant que la prime pouvoir d'achat va être voté à l'assemblée du département le 20 novembre et quelle va concerner 2000 agents pour une enveloppe d'1 M€.

La PCASDIS veut nous convaincre que le budget du SDIS et du département sont différents sur le fait que celui du SDIS est composé de 60% par le département et 40% des mairies.

Elle nous indique également l'ajout en fin d'année d'une enveloppe exceptionnelle de 700 000 euros pour finaliser le budget 2023 et ne souhaite faire aucune rallonge supplémentaire pour le SDIS pour le paiement des 100 agents concernés par le prime pouvoir d'achat.

Pour le DDSIS les agents administratifs et techniques du SDIS sont mieux rémunérés au niveau des avantages indemnitaires que les agents du département et que certains touchent la GIPA et ils n'ont pas à se plaindre !!!

#### 4- FORMATION

SUD tient à alerter le SDIS sur le budget formation 2024 qui pourrait être revu à la baisse. SUD réitère son opposition à une telle situation et réaffirme la nécessité de définir un budget formation planché garantissant une formation de qualité permettant à minima le maintien du niveau de compétence des personnels du SDIS

La vice présidente nous certifie que le budget formation ne baissera pas en 2024.

Le DDSIS nous indique qu'apparemment il ne serait pas utilisé dans son intégralité donc peut être revoir le niveau du montant !!!

Demande d'explication pourquoi sur certaines formations il y a un refus de matériels supplémentaires quand le RP en a besoin.

Réponse du SDIS : le budget est celui de l'investissement donc il ne devrait pas y avoir de refus.

#### 5- EFFECTIF CNPE DU TRICASTIN

Le DDSIS nous relate les faits depuis le début de la demande par EDF d'un effectif SPP financé par lui-même pour palier à un départ FPT immédiat sur le CNPE du Tricastin.

Le DDSIS propose d'augmenter les effectifs des CSR SPL ET PIE pour passer à un POJ 9 SP en garde diurne. Cela permettrait l'engagement immédiat d'un ou deux FPT lors d'une demande du CNPE. Apparemment EDF ne retiendrait pas cette demande du DDSIS, une réponse est prévue pour fin décembre 2023. La mise en place étant prévue janvier 2025.

Fin de réunion 13h00

*Celui qui se bat peut perdre, celui qui ne se bat pas à déjà tout perdu*